



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE DE
CONTRÔLEUR DES FINANCES
PUBLIQUES DE 2^e CLASSE AFFECTÉ
AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION EN QUALITÉ DE
PROGRAMMEUR

ANNÉE 2024

Juillet 2024

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie B des Finances publiques.

L'arrêté du 19 mai 2011, publié au Journal officiel le 31 mai 2011, détermine les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours spéciaux pour le recrutement de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur.

1.1 Les conditions pour concourir

Aux termes de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques, le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les conditions sont fixées par le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours externe pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur est la suivante :

- Admissibilité

Deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve 1 : durée 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20

Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier.

Épreuve 2 : durée 4 heures – coefficient 5 – note éliminatoire < 10/20

Établissement d'un algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes.

Épreuve 3 : facultative – durée 1h30 – coefficient 1 – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10

Traduction d'un texte en anglais issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

- Admission

Deux épreuves orales obligatoires :

Épreuve orale 1

Durée : 25 minutes – coefficient 5 – Note éliminatoire < 5/20

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours.

Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale 2

Durée : 30 minutes – coefficient 3 – Note éliminatoire < 10/20

Épreuve informatique en deux parties :

- exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat, pendant une durée d'environ cinq minutes,
- échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et/ou éventuellement le programme pendant environ vingt-cinq minutes.

1.3 Composition du jury

Émeline FIOLET, administratrice de l'État, a été nommée en qualité de présidente du jury pour le concours externe de contrôleur programmeur des Finances publiques organisé au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites, un arrêté du 3 avril 2024 désigne quatre membres de jury ayant le grade d'inspecteur des Finances publiques.

Le jury de l'épreuve orale a été fixé dans un arrêté en date du 13 mai 2024 qui nomme douze membres titulaires et deux suppléants, de grades d'inspecteur principal, d'inspecteur divisionnaire ou d'inspecteur des Finances publiques.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis de concours du 15 janvier 2024, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 36.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 836 contre 532 en 2023, soit une augmentation de 57,14 %.

Le nombre de candidats présents à au moins une des épreuves écrites d'admissibilité est de 213 sur les 836 candidats convoqués soit un taux de présence de 25,51 % (27,82 % en 2023).

Le nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission est de 82 sur les 90 candidats admissibles soit un taux de présence de 91,11 %, en baisse de 8,89 points par rapport à 2023.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 12,36 contre 12,64/20 en 2023.

La dispersion des moyennes générales est de 8,38 à 16,19.

Le dernier admis sur liste principale, le 36^e, a une moyenne de 12,43/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 88,89 % et 11,11 % des admis soit 32 hommes et 4 femmes.

L'âge moyen des candidats admis est de 28,61 ans. Le plus jeune lauréat a 20 ans, le plus âgé 48 ans.

III – Les épreuves d’admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d’admissibilité se sont déroulées les 8 et 9 avril 2024.

Lors de la réunion de jury du 25 avril 2024, 90 candidats ont été déclarés admissibles sur les 213 composants (ratio de sélection admissibles/places offertes : 2,5).

3.2 Résultats

Épreuve 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d’un dossier composé de documents à caractère économique et financier (coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20).

La moyenne générale de l’épreuve 1 est en baisse de 1,16 point par rapport à 2023. On note une forte augmentation de 13,46 points des notes supérieures à 10 et inférieures à 12, et une forte baisse de 26,46 points des notes supérieures ou égales à 12.

	2024		2023	
Moyenne générale	10,44		11,60	
Note la plus élevée	18,50		18,50	
Note la plus faible	2,00		1,25	
Notes ≥ 15	17	7,98 %	25	17,01 %
12 ≤ notes < 15	44	20,66 %	56	38,09 %
Notes ≥ 12	61	28,64 %	81	55,10 %
10 ≤ notes < 12	62	29,11 %	23	15,65 %
Notes ≥ 10	123	57,75 %	104	70,75 %
Notes < 10	90	42,25 %	43	29,25 %
Dont notes éliminatoires	9	4,23 %	7	4,76 %

Épreuve 2 : établissement de l’algorithme (sous forme d’ordinogramme) correspondant à la solution d’un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes (coefficient 5 – note éliminatoire < 10/20).

La moyenne générale de l’épreuve 2 est en légère hausse de 0,88 point. Les notes supérieures ou égales à 15 augmentent de 2,05 points. Les notes supérieures ou égales à 10 augmentent fortement de 10,16 points, ce qui entraîne en corollaire une baisse équivalente des notes éliminatoires.

	2024		2023	
Moyenne générale	8,90		8,02	
Note la plus élevée	18,75		19,75	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15	20	9,85 %	11	7,80 %
12 ≤ notes < 15	27	13,30 %	17	12,06 %
Notes ≥ 12	47	23,15 %	28	19,86 %
10 ≤ notes < 12	60	29,56 %	32	22,69 %
Notes ≥ 10	107	52,71 %	60	42,55 %
Notes éliminatoires	96	47,29 %	81	57,45 %

A.

Épreuve 3 : épreuve facultative de version anglaise. Traduction d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique (coefficient 1 – seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20).

	2024		2023	
Moyenne générale	9,76		11,54	
Note la plus élevée	17,75		19,75	
Note la plus faible	1,50		0,50	
Notes ≥ 15	28	18,42 %	28	29,17 %
12 ≤ notes < 15	24	15,79 %	22	22,91 %
Notes ≥ 12	52	34,21 %	50	52,08 %
10 ≤ notes < 12	19	12,50 %	13	13,54 %
Notes ≥ 10	71	46,71 %	63	65,62 %
Notes < 10	81	53,29 %	33	34,38 %

3.3 Appréciation des travaux des candidats

Analyse de dossier

Le sujet a globalement été compris et traité dans son ensemble par les candidats, sans difficulté apparente sur l'interprétation des questions. Le fond documentaire est également globalement bien exploité.

Le niveau d'orthographe est satisfaisant dans la majorité des copies. Cependant, un style inapproprié à ce type d'épreuve a parfois été utilisé, à savoir un manque de rédaction avec l'utilisation de réponses sous forme de tirets.

La première question a été correctement traitée par les candidats. La majorité d'entre eux a su apporter des réponses précises même si certains éléments n'ont pas toujours été entièrement indiqués.

La deuxième question a été traitée de façon plus disparate. La majorité des composants a su répondre au sujet, mais de manière très succincte.

La dernière question a été la moins bien traitée en raison vraisemblablement d'une mauvaise gestion du temps.

Les meilleures copies sont celles qui ont su être pertinentes dans la restitution des documents. Elles se sont démarquées par une rédaction réfléchie, structurée et une vraie qualité d'analyse pour la première question (beaucoup se sont contentés de lister les éléments de réponse sans apporter de cohérence entre les différentes idées).

Certains candidats n'ont apporté qu'une réponse partielle aux questions. Certaines copies étaient hors sujet ou ne répondaient qu'en partie aux questions.

Informatique

Les correcteurs notent une grande disparité de niveau entre les candidats. Nombre d'entre eux ne traitent pas entièrement les questions et n'apportent pas le soin nécessaire dans la conception des algorithmes (utilisation d'une règle pour les tracer).

Les correcteurs soulignent l'effort des composants à expliquer leur raisonnement grâce à des commentaires. Toutefois, les schémas restent brouillons et/ou difficiles à comprendre.

La maîtrise des ordigrammes est très moyenne, le pseudo-code est encore moins bien maîtrisé. De trop nombreux candidats se présentent à l'épreuve sans avoir de connaissance sur la programmation, l'algorithmie et ne savent pas représenter correctement un arbre programmatique et l'écriture de pseudo-code.

Les meilleurs candidats ont su rendre un travail propre, clair, construit et argumenté.

V – Les épreuves d'admission

4.1 La formation des membres du jury

Les membres du jury ont bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement et attractivité de l'ENFiP, qui a permis de rappeler les règles encadrant l'organisation des concours en général et des oraux en particulier, les attentes du recrutement et de commenter les techniques d'audition.

4.2 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 4 au 7 juin 2024 à Paris, au 25 rue des Jeûneurs, dans le deuxième arrondissement.

Sur les 90 candidats admissibles, 82 étaient présents.

Pour le déroulement des épreuves, six commissions ont été constituées (trois pour l'épreuve 1, trois pour l'épreuve 2).

4.3 Données chiffrées

Épreuve 1 : entretien avec le jury (durée 25 minutes – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5/20)

La moyenne de l'épreuve orale est stable (+ 0,04 point). La strate des notes supérieures ou égales à 10 est en hausse de 3,26 points. Aucun candidat n'a reçu une note éliminatoire cette année.

	2024		2023	
Moyenne générale	12,54		12,50	
Note la plus élevée	18,50		19,00	
Note la plus faible	6,75		4,00	
Notes ≥ 15	18	21,95 %	14	23,33 %
12 ≤ notes < 15	30	36,58 %	22	36,66 %
Notes ≥ 12	48	58,54 %	36	60,00 %
10 ≤ notes < 12	23	28,05 %	14	23,33 %
Notes ≥ 10	71	86,59 %	50	83,33 %
Notes < 10	11	13,41 %	10	16,67 %
Dont notes éliminatoires	0	0,00 %	1	1,66 %

Épreuve 2 : informatique (durée 30 minutes – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 10/20)

La moyenne de l'épreuve orale informatique est stable (+ 0,03 point par rapport à 2023). Le pourcentage de notes supérieures à 10 augmente de 5,64 points et celui des notes éliminatoires diminue donc en corrélation.

	2024		2023	
Moyenne générale	12,03		12,00	
Note la plus élevée	19,00		19,00	
Note la plus faible	5,00		6,25	
Notes ≥ 15	20	24,39 %	15	25,42 %
12 ≤ notes < 15	22	26,83 %	14	23,73 %
Notes ≥ 12	42	51,22 %	29	49,15 %
10 ≤ notes < 12	21	25,61 %	13	22,03 %
Notes ≥ 10	63	76,83 %	42	71,19 %
Notes éliminatoires < 10	19	23,17 %	17	28,81 %

4.4 Appréciation du jury

Entretien avec le jury

Les profils des candidats étaient assez variés, et les candidats se sont montrés préparés et motivés à intégrer la DGFIP.

Les missions exercées par les contrôleurs programmeurs sont, dans l'ensemble, connues. Les candidats ont su faire preuve d'initiative en consultant les informations publiées sur les divers sites à leur disposition pour préparer l'épreuve orale, ce qui démontre un réel intérêt pour la DGFIP.

S'agissant de la présentation, les exposés ont été bien préparés et la plupart des candidats ont pu mettre en valeur un projet réalisé lors de leur parcours scolaire, universitaire ou professionnel en l'explicitant au jury (sujet, mise en œuvre et résultat).

Les mises en situation ont dans l'ensemble été bien maîtrisées, les candidats faisant preuve de bon sens et de réactivité.

La majorité des candidats étaient informés des suites du concours (scolarité à Toulouse et mobilité géographique potentielle).

Les meilleurs candidats ont clairement démontré leur motivation et leur intérêt à intégrer la DGFIP. Leur exposé était clair et structuré. Ils ont su faire preuve de pragmatisme, d'esprit critique dans le respect des procédures et ont été force de propositions lors des mises en situation.

Informatique

Les candidats étaient également bien préparés.

Le sujet tiré au sort était relativement bien traité et la durée de présentation de cinq minutes respectée. La plupart des candidats ont essayé de structurer leur exposé en annonçant un plan mais qui n'était que très rarement visible.

Les domaines informatiques sur le développement, l'architecture d'un PC, et le droit informatique ont été relativement bien traités. Toutefois, les connaissances de base dans le domaine du réseau ne sont pas assimilées par une majorité des candidats (OSI, équipements réseaux, protocoles de communication) et les connaissances en système de gestion de base de données sont limitées. Les candidats rencontrent également des difficultés à énumérer et à décrire les différents tests applicatifs et les différentes maintenances applicatives.

Les meilleurs candidats se démarquent par leur aisance et leur connaissance sur les différents sujets d'ordres techniques, allant au-delà d'un ou deux domaines uniquement et couvrant en grande partie le programme du concours. Cependant les connaissances de la majorité des candidats étaient le plus souvent limitées au domaine scolaire ou professionnel (actuel ou passé) du candidat.

En conclusion, le niveau général des candidats était plutôt bon ce qui a permis de mettre en place une liste complémentaire et d'en appeler une partie dès la publication des résultats.

Dans le détail des épreuves, il est regrettable que les candidats ne traitent pas systématiquement l'intégralité des sujets, notamment lors des épreuves écrites.

De plus, les phases d'admissibilité et d'admission contiennent toutes deux une épreuve informatique dont le programme est publié, et qui doit être une base de travail pour les candidats. En effet, chaque année, les membres de jury déplorent des connaissances trop partielles, et insuffisantes pour obtenir une note non-éliminatoire (supérieure ou égale à 10).

L'épreuve informatique écrite nécessite une maîtrise de l'algorithmique. Par conséquent les candidats qui ne maîtrisent pas le formalisme des logigrammes et/ou du pseudo-code sont sanctionnés, tandis que plusieurs copies excellentes sortent du lot grâce à des démonstrations logiques, efficaces, claires et complètes.

Concernant l'épreuve d'analyse de dossier, le défaut le plus fréquemment relevé porte sur l'absence de structuration dans les réponses. Ainsi, les principes de forme, qui révèlent la capacité des candidats à structurer leurs réflexions restent globalement en deçà des attendus. De ce fait, les meilleurs candidats sont ceux qui ont traité l'intégralité des questions et réussi à extraire les éléments clés avec une réponse construite et des liens logiques entre les idées.

Dans le cadre de l'épreuve d'entretien avec le jury, le niveau des présentations est correct. Les candidats sont globalement motivés et les mises en situation plutôt bien appréhendées.

Pour les prochaines sessions, les candidats sont invités à préparer très soigneusement ce concours, à structurer leurs réponses, tant écrites qu'orales, et à renforcer leurs connaissances des grandes missions de la DGFIP. La connaissance d'un langage informatique est impérative, conformément au programme informatique prévu dans l'arrêté.

La présidente du jury

Signé

Émeline FIOLET

Administratrice de l'État